



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Présenté et validé en Assemblée Générale le 22 février 2022

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2021

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

ORGANISATION DU RELAIS ENFANTS-PARENTS DE HAUTE-NORMANDIE

HISTORIQUE

BILAN DETAILLE

- Les demandes de l'année 2021
- Les différentes actions 2021
- Le bénévolat

FORMATIONS 2021 – TEMPS DE RENCONTRES – STAGIAIRES

COMMUNICATION – PROJET ASSOCIATIF

SUIVI ET EVALUATION DE NOTRE ACTION

ORIENTATIONS 2022

RAPPORT MORAL 2021

Si nous avons fait preuve durant l'année 2019-2020 d'une grande adaptabilité, l'année 2020-2021 a été celle d'une perpétuelle réinvention pour répondre aux demandes croissantes des familles et des détenus. L'Association a su, malgré les diverses mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie, ajuster ses actions mais aussi se renouveler. Si nous avons, en 2020, dû faire preuve de ténacité pour maintenir les subventions nécessaires à notre fonctionnement ; en 2021, nous avons commencé à penser les interventions de l'Association en termes de prestations même si la crise sanitaire ne nous a pas permis de voir aboutir certains projets.

En effet, cette crise sanitaire – qui perdure encore aujourd'hui – a bouleversé le travail des bénévoles et des salariés de l'Association. Ils ont, sans relâche, adapté leurs interventions pour maintenir le lien entre l'enfant et son parent incarcéré afin que l'enfant puisse se construire et s'épanouir ; mission pour laquelle cette association est née il y a maintenant 30 ans.

Comme en 2020, nos actions en collectif – groupes, ateliers, fêtes, ... – ont été en grande majorité supprimées mais nous avons su veiller sans cesse à rester fidèles à l'objectif de l'Association : développer, maintenir et aider à rétablir par tous les moyens appropriés la relation entre enfants et parents (ou grands-parents). L'idée du « Kit », créé en 2020, a été développée et enrichie afin que subsiste un lien entre les différents protagonistes. Élaboré par les enfants ou les adultes pour des occasions particulières ou pour simplement témoigner à l'autre son attachement, l'objet fabriqué devenu le symbole de la relation à distance en 2020, a été plébiscité par nombre de nouvelles familles en 2021, usant de ce moyen pour resserrer encore davantage le lien.

De plus, et cela malgré la durée de cette crise sanitaire, avec l'aide de journaux locaux ou de réseaux sociaux, de nouveaux membres ont rejoint le Relais. Les réunions d'équipe ont permis de finaliser le Projet Associatif du Relais, de maintenir les échanges entre les différents acteurs de l'Association, même en distanciel. De fructueux échanges sur le fonctionnement, les projets et le devenir de l'Association ont eu lieu avec des partenaires ou des instances. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de la notoriété et de la visibilité dont bénéficie le Relais. Son positionnement et ses actions lui confèrent une image en totale adéquation avec sa mission initiale.

Mon souhait pour l'année 2022 est que nous retrouvions enfin les activités et réunions en présentiel afin de poursuivre dans des conditions optimales notre mission. A l'occasion de ce rapport d'activité, je voudrais remercier très chaleureusement notre équipe de bénévoles sans lesquels nous ne pourrions continuer notre travail et notre petite équipe de salariées qui, dans cette période encore bien compliquée, ne s'est jamais départie de son enthousiasme et qui, avec le sourire, est toujours prête à soutenir de nouveaux projets.

La Présidente, Mme Isabelle CORNIER-FRESNARD

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

<p>Vocation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser, maintenir et restaurer la relation entre l'enfant et son parent ou grand-parent incarcéré ou ayant été incarcéré
<p>Nos principales actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des enfants au parloir auprès de leur parent incarcéré. ➤ Animation d'ateliers auprès des pères, mères et grands-parents détenus et propositions de kits détenus ➤ Animation de moments festifs en détention réunissant parents détenus et enfants et propositions de kits festifs enfants ➤ Accompagnement des futures et jeunes mères et de leurs bébés à la Maison d'Arrêt de Rouen (Préparation à la naissance, Accompagnements individuels, Ateliers Parentalité, sorties Bébés, crèche ...). ➤ Organisation de rencontres médiatisées hors détention pour les détenus et leurs enfants lors de permissions ou dans l'année qui suit la fin de peine ou son aménagement. ➤ Animation de groupes débats ➤ Animation de réunions d'Informations-Echanges autour des compétences parentales. ➤ Courrier médiatisé. ➤ Appels médiatisés. ➤ Soutien à la relation école-détenus. ➤ Amélioration des conditions d'accueil des enfants en détention.
<p>Etablissements concernés par nos actions en 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maison d'Arrêt de Rouen. ➤ Maison d'Arrêt d'Evreux. ➤ Centre de Détention de Val de Reuil. ➤ Centre Pénitentiaire du Havre.
<p>Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enfants de PPSMJ (Personnes Placées sous main de Justice) ou l'ayant été, habitants dans l'Eure ou la Seine-Maritime. Les enfants de PPMS dans l'Eure ou la Seine-Maritime. ➤ Les familles de détenus ou d'anciens détenus habitant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou ayant un proche incarcéré dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime ➤ Le parent ou grand-parent détenu dans l'un des établissements pénitentiaires de l'Eure ou de la Seine-Maritime. ➤ Le parent après son incarcération résidant dans l'Eure ou la Seine-Maritime ou dont les enfants résident dans l'un de ces deux départements.

LE FINANCEMENT DE NOS ACTIONS



Nos principaux partenaires financiers en 2021 :

- La Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes et les SPIP de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les CAF de l'Eure et de la Seine-Maritime
- Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure et la MSA
- L'ARS
- Quelques municipalités (Rouen, Le Havre, Cléon...)
- Les dons des bénévoles (avec notamment l'abandon des frais kilométrique) et les donateurs privés

Subventions et financements accordés en 2017 (hors dons particuliers et cotisations) : 87 622 €.

Subventions et financements accordés en 2018 (hors dons particuliers et cotisations) : 75 844 €.

Subventions et financements accordés en 2019 (hors dons particuliers et cotisations) : 97.000 €.

Subventions et financements accordés en 2020 (hors dons particuliers et cotisations) : 105.144 €.

Subventions et financements accordés en 2021 (hors dons particuliers et cotisations) : 112.614 €



Membres du Bureau :

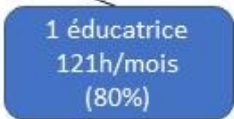
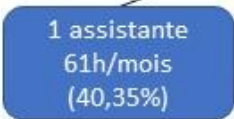
- Présidente : Isabelle CORNIER-FRESNARD
- Secrétaire : Annie COUPET
- Trésorier : Katia CAHAGNE

Les administrateurs :

- Marité BLONDEL
- Leila DE CARBONNIERES
- Philippe HENROT
- Nicole MARTEL-FIQUET



1 Pédopsychiatre
Superviseur bénévole
2 à 3 réunions par trim



1 Psychologue
Superviseur bénévole

2 équipes : ROUEN et LE HAVRE
Territoire d'intervention : 76 et 27

- 1 réunion d'équipe tous les mois à ROUEN et au HAVRE
- 1 réunion d'analyse des pratiques une fois par trimestre sur ROUEN avec la Psychologue bénévole

PETIT HISTORIQUE ...

L'association a été créée officiellement en octobre 1991, il s'agit du **1^{er} Relais de province**.

1991

Démarrage au sein de la Maison d'arrêt de Rouen par l'animation d'ateliers chez les mères détenues

1993

Aménagement de l'espace « nurserie » à la maison d'Arrêt de Rouen.

1994

Démarrage des ateliers chez les pères détenus.

1995

Mise en place de moments festifs pour les enfants avec leurs parents détenus.

1995-2013

Déploiement et développement des actions à Val de Reuil puis au Havre

2013

Proposition de préparation à l'accouchement pour les futures mamans incarcérées

Mise en place des accompagnements de fratries à la Maison d'Arrêt de Rouen.

2014

Développement des accompagnements au sein des locaux du Relais pour les détenus en permission ou en placement extérieur sous écrou.

Développement de l'accompagnement des futures et jeunes mamans incarcérées à la Maison d'Arrêt de Rouen.

2016

- Démarrage de l'action « Information-Echange autour des compétences parentales » sur la Maison d'Arrêt de Rouen et le Centre de Détention de Val de Reuil.
- Mise en place de groupes de paroles.
- Création d'une formation en interne à destination des nouveaux bénévoles coanimée par Bérénice JAYET, Psychologue.

2017-2019

- Mise en place d'accompagnements réguliers sur la Maison d'Arrêt d'EVREUX.
- Mise en place de l'action « Ecole-Détenus ».
- Mise en place de l'action « Information-Echange » au Centre Pénitentiaire du Havre et poursuite régulière à la Maison d'Arrêt d'EVREUX.
- Mise en place des groupes débats sur la Maison d'Arrêt d'Evreux.

2020-2021

- Mise en place des kits détenus en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.
- Mise en place des kits festifs enfants en réponse aux restrictions imposées par la pandémie de COVID19.

TEXTES DE REFERENCE

Article 371-4 du Code Civil :

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.

Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Article 9 de la Convention Internationale des droits de l'enfant :

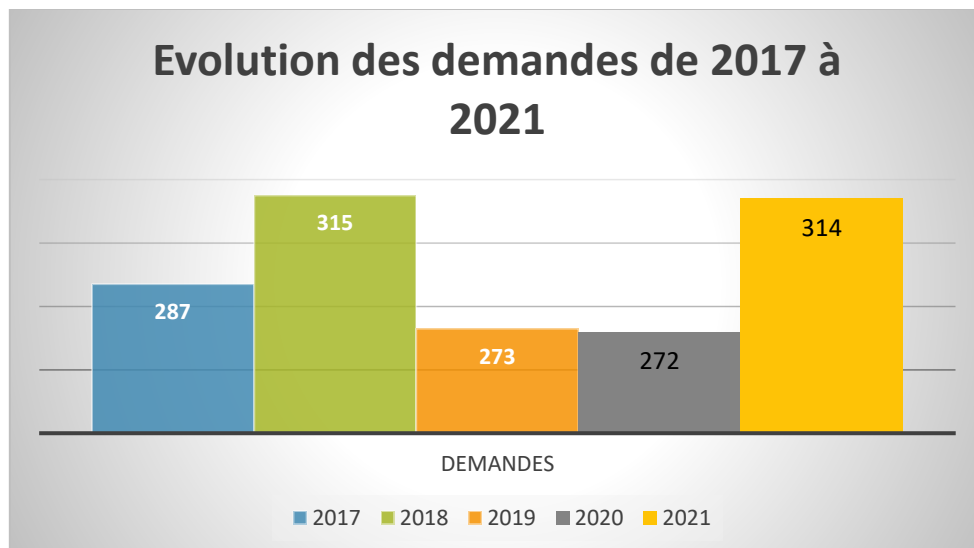
Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Recommandations du Conseil de l'Europe adoptées par le comité des Ministres le 4 avril 2018.

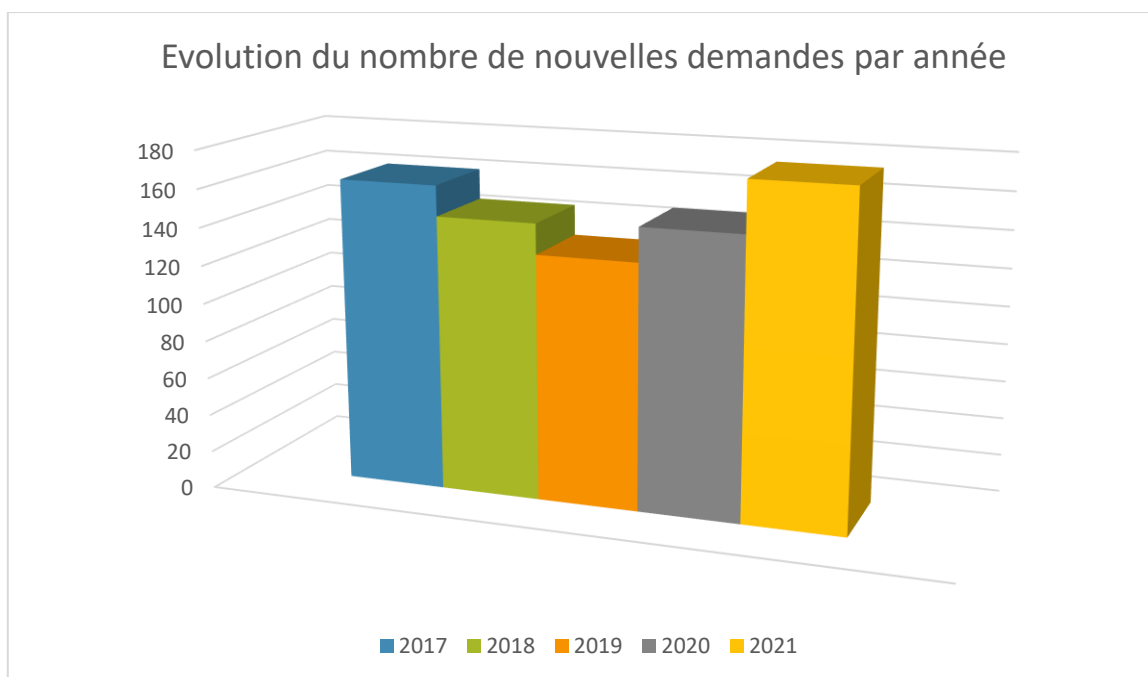
BILAN DETAILLE PAR ACTIVITE

LES DEMANDES DE L'ANNEE 2021

Nous avons eu **314 demandes d'accompagnement en 2021** (toutes demandes confondues, émanant du détenu ou de la famille et toutes activités mises en place par le Relais confondues) dont **175 nouvelles demandes** (soit 27 de plus qu'en 2020) et 124 renouvellements.

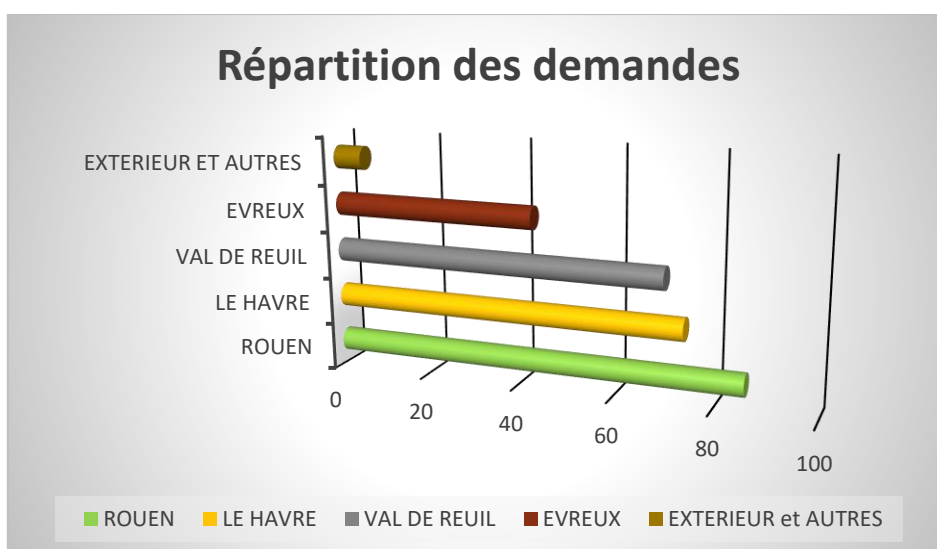


Chaque demande fait l'objet d'un traitement : envoi d'une fiche de renseignements, entretien individuel avec le détenu, prise de contact avec la famille, les travailleurs sociaux du SPIP, les services sociaux, le juge d'instruction. Le traitement de la demande n'aboutit pas nécessairement par la mise en place d'un accompagnement Relais. Pour autant, ce travail en amont est indispensable et permet de débloquer certaines situations ou de trouver d'autres solutions peuvent parfois être envisagées (ex : accompagnement réalisé par un éducateur).



Autres chiffres :

Les détenus qui participent à l'action « information-échanges » qui ne sont pas rencontrés en individuel (absence de demande spécifique en dehors de la participation à cette réunion d'information ou sortie avant toute rencontre individuelle) n'entrent pas dans les statistiques de l'année.



LES DIFFERENTES ACTIONS 2021



I. LES ACCOMPAGNEMENTS

1°- Les accompagnements au parloir

C'est l'action principale de l'association assurée par les bénévoles.

Les effets de l'incarcération d'un parent sur les enfants peuvent être profonds et dévastateurs.

L'accompagnement a pour but de permettre à l'enfant de mieux vivre une séparation difficile, d'en diminuer l'impact et d'essayer de maintenir des rapports de qualité. La décision de mettre en place des accompagnements au parloir est toujours prise dans l'intérêt de l'enfant.

Nos accompagnements peuvent résulter d'une décision de justice prise par le Juge aux Affaires Familiales ou par le Juge des Enfants ou d'un accord amiable entre la personne ou l'institution qui a en charge l'enfant et le parent détenu. La demande d'accompagnement peut émaner du parent détenu, de la personne ou de l'institution qui a en charge l'enfant, d'un travailleur social...

➤ **Une phase préparatoire indispensable**

La mise en place d'un accompagnement nécessite en amont une préparation longue qui peut se dérouler sur plusieurs semaines.

Elle mobilise un certain nombre d'acteurs :

- ↳ Entretiens avec le parent détenu pour appréhender les raisons de la rupture du lien, analyser sa demande, l'accompagner et le/la soutenir dans son cheminement pour favoriser le respect du besoin de l'enfant et préparer la rencontre future.
- ↳ Entretiens avec l'enfant et les responsables légaux (famille ou représentant de l'institution en charge de l'enfant) pour comprendre le contexte, recueillir l'avis de l'enfant, aider à dissoudre les craintes et les résistances qui s'opposent au maintien du lien. S'assurer que l'enfant sait que son parent se trouve en prison.
- ↳ Contacts avec les différents partenaires concernés (SPIP, services sociaux...).

Elle nécessite la délivrance d'un permis d'accès en détention (par le directeur de l'établissement pénitentiaire pour les détenus condamnés et par le Juge d'Instruction pour les prévenus).

➤ **L'accompagnement**

Au cours des visites avec l'enfant, l'accompagnateur reste vigilant et peut, à tout moment, intervenir pour faciliter les échanges, entre le parent et l'enfant.

Il peut aussi nous arriver de devoir écourter une visite lorsque le parent incarcéré focalise la rencontre sur sa peine, et ne peut donc entrer en contact avec son enfant ou met, par ses questionnements envers l'enfant, ce dernier dans une position de conflit de loyauté avec son autre parent.

Parfois, nous devons cesser les accompagnements car l'enfant ne souhaite plus ces visites, nous devons toujours avoir en tête le bien-être de l'enfant et l'objectif de notre action.

Le tiers, par sa présence, permet donc de protéger l'enfant tout en soutenant les parents dans leurs fonctions parentales et en favorisant le lien d'attachement. Si le droit de visite peut offrir une opportunité de travailler le lien parent/enfant, ce travail doit également être conduit en parallèle, dans d'autres espace-temps comme, par exemple dans le cadre des ateliers parentalité ou des groupes débats.



➤ L' « après » accompagnement

La préparation de la sortie avec le parent et l'enfant est essentielle afin d'éviter une nouvelle rupture des liens et d'anticiper les difficultés afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

En 2021 comme en 2020, les accompagnements « très jeune enfant » (0-3 ans) et les accompagnements « fratrie » ont été particulièrement impactés par les restrictions liées à la pandémie de COVID19.

Les parloirs ne peuvent dans la majorité des établissements concerner qu'un seul enfant et son accompagnant. Les plexiglass étaient parfois présents ou absents mais les contacts étaient toujours interdits. L'accès aux salles aménagées n'est toujours pas possible.

2°- Les accompagnements extérieurs

A- Détenus en permission

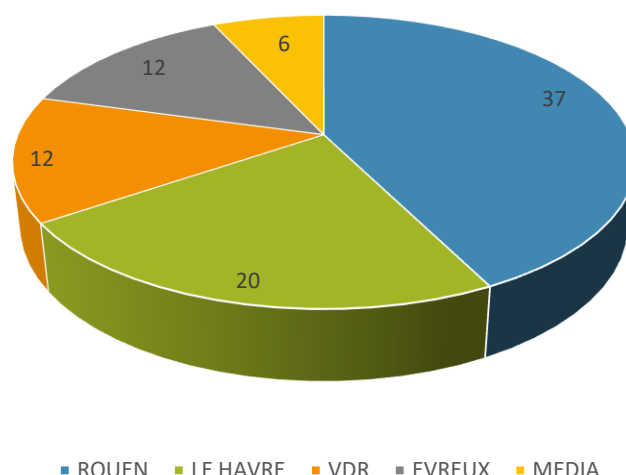
Les détenus sortant de maison d'arrêt ou de centre de détention pour des permissions d'une journée ou d'un week-end n'ont pas toujours de lieu adapté pour rencontrer leurs enfants. Nous proposons des rencontres encadrées au sein de nos locaux aménagés en conséquence ou « au chalet » de l'association Emergence. Notre présence rassure également les mamans qui n'accepteraient pas toujours que les pères rencontrent seuls leurs enfants lors de ces permissions. Le travail préparatoire est le même que celui réalisé pour les accompagnements au sein des établissements pénitentiaires.

B- Anciens détenus

De la même manière que pour les détenus en permission, les anciens détenus qu'ils soient ou non en placement extérieur peuvent bénéficier de rencontres médiatisées dans les locaux du Relais ou au « Chalet » de l'association Emergence qui est situé à Rouen au-dessus de la gare ferroviaire ce qui est un atout indéniable pour faciliter les trajets des détenus comme des enfants.

En 2021, 4 détenus ont été accompagnés dans le cadre de l'après-détention.

NOMBRE DE PARLOIRS ET VISITES MEDIATISEES REALISEES EN 2021



II. LES MOMENTS FESTIFS et LES KITS ENFANTS FESTIFS

Nous organisons des rencontres qui permettent aux enfants et aux parents détenus de partager un moment différent de celui du parloir. L'ensemble de l'équipe du Relais, les parents détenus et leurs enfants se retrouvent ainsi le temps d'un goûter.

Ces temps forts qui ponctuent l'année, sont « calés » sur les fêtes traditionnelles que sont Noël, la fête des pères... une occasion de réintroduire au sein de la prison, une réalité que vivent tous les enfants et de permettre au parent détenu d'être au plus près de la temporalité extérieure.

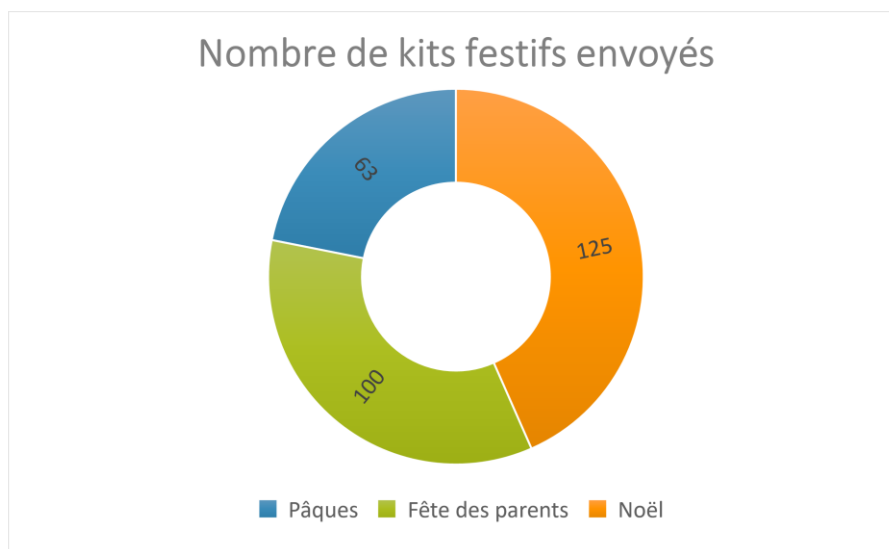
En 2021 aucun moment festif n'a pu être organisé du fait des restrictions liées à la crise sanitaire.

LES KITS FESTIFS ENFANTS :

Au vu de la durée de la crise sanitaire et de l'impossibilité de reprendre les interventions en collectif et les moments festifs, nous avons décidé de proposer aux familles qui en faisaient la demande, de recevoir GRATUITEMENT à leur domicile, un kit par enfant, lui permettant de fabriquer un petit cadeau pour le Noël de son parent incarcéré.

Chaque kit est adapté à l'âge de l'enfant qui le reçoit et comprend le matériel nécessaire à la réalisation du cadeau. Une enveloppe retour préaffranchie permet le retour du matériel et du cadeau au Relais qui se charge ensuite de la transmission au parent détenu.

Cette action a rencontré une très forte demande puisque **288 kits** ont été adressés aux familles au cours de l'année 2021.



Le kit permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments et de partager à « distance », via la création d'un objet ou d'une carte, un temps avec son parent absent. Les kits enfants favorisent également le maintien du lien pour les enfants qui se trouvent éloigné géographiquement de leurs parents détenus.

Enfin, les kits répondent au besoin d'accompagnement de la personne en charge de l'enfant au quotidien dans son rôle d'éducateur auprès de l'enfant et dans le soutien qu'il apporte à l'enfant dans le maintien du lien avec son parent incarcéré.

III. LES ATELIERS PARENTALITE et LES KITS DETENUS

Pour rester parent en prison, il faut trouver l'espace de parole nécessaire à l'expression de la difficulté de remplir une mission qui semble impossible, pour beaucoup, en raison de la séparation et de l'éloignement.

Le parent, même absent physiquement, reste toujours psychiquement présent dans la tête l'enfant. C'est pourquoi, permettre à un parent -qu'il ait ou non la possibilité de voir son enfant au parloir- de réaliser pour lui un cadeau en atelier, c'est donner à l'enfant une preuve de l'implication de son parent dans sa vie.



Réaliser un objet en atelier c'est être parent, car c'est avant tout prendre du temps pour son enfant.

Les ateliers se déroulent sous la responsabilité d'un ou deux animateurs de l'association. Ils ont pour objectifs de :

- réfléchir sur la nécessité de rester « parent » en prison tout en considérant le vécu particulier de l'enfant, de parler de la séparation.
- permettre aux parents d'offrir à leurs enfants un "*objet*" fabriqué de leurs propres mains

Il s'agit là d'un temps de rencontre et d'échange privilégié où être parent et se soucier de son enfant sont pris en considération.

Afin de mieux gérer les demandes d'inscription aux ateliers et de cibler les détenus qui remplissent les critères permettant d'intégrer ces ateliers, nous effectuons des rencontres individuelles.

Nous contactons les personnes en charge du ou des enfants pour qu'ils nous confirment leur accord pour recevoir les cadeaux destinés aux enfants.

L'inscription est ensuite validée après accord de la détention.

La présence régulière est obligatoire de sorte que trois absences successives non justifiées entraîne de la part de la détention une exclusion de l'atelier parentalité. Dans ce cas, un courrier individuel est adressé par nos soins au détenu afin de comprendre les motifs de ses absences et envisager si nécessaire sa réintégration.

La crise sanitaire ne nous permettant de réaliser des ateliers parentalité sur tous les établissements et les échanges de matériel entre parents n'étant pas possible, nous avons dû nous adapter afin de permettre aux parents détenus de continuer à fabriquer et à offrir à leurs enfants les objets habituellement réalisés en ateliers au moyen de kits détenus individuels.

Les kits sont préparés en amont en fonction de l'âge de chaque enfant destinataire de l'objet réalisé. Un travail important lié à la sécurité en détention nous oblige à un étiquetage et à un pointage de tout le matériel avant dépôt des kits et au retour. Un thème différent est proposé chaque mois (Jeux de société, autour du tissu, Noël, décorations de chambres ...)

Les objets sont adressés aux personnes en charge des enfants à nos frais par la poste.

A la maison d'arrêt de Rouen :

Avant la pandémie, les ateliers avaient lieu le mardi après-midi pour les pères et les mères.

En 2021 nous avons pu reprendre les ateliers chez les mères dans un premier temps tous les quinze jours à partir de juin puis à partir de septembre les ateliers ont été de nouveau programmés chaque semaine. Pour les détenues qui ne souhaitent pas participer au collectif ou qui travaillent en détention, nous avons maintenu la distribution des kits une fois par mois.

Chez les pères nous avons décidé de mettre en place une distribution sous forme d'entretiens individuels afin d'optimiser le fonctionnement. Cela s'est avéré très efficace puisque tous les kits ont pu être distribués et récupérés après réalisation. Nous échangeons un nouveau kit contre le retour du kit mensuel précédent réalisé par le parent détenu.

Au Centre de détention de Val de Reuil :

Les ateliers ont pu reprendre en présentiel tous les quinze jours le vendredi après-midi. Pour limiter les difficultés liées aux jauges, nous réalisons deux ateliers consécutifs en division 1 et division 2.

Nous n'avons pas pu être autorisés à maintenir les kits pour les personnes qui ne souhaitent pas participer au présentiel et pour les personnes qui travaillent à cause de la charge de travail que cela représente pour les personnels de l'établissement.

Au centre pénitentiaire du Havre :

Les ateliers ont repris en présentiel tous les quinze jours le jeudi après-midi. Nous proposons également une distribution mensuelle sur le temps des ateliers pour les personnes qui préfèrent réaliser leurs cadeaux en cellules ou qui travaillent sur le temps des ateliers.

A la Maison d'Arrêt d'Evreux :

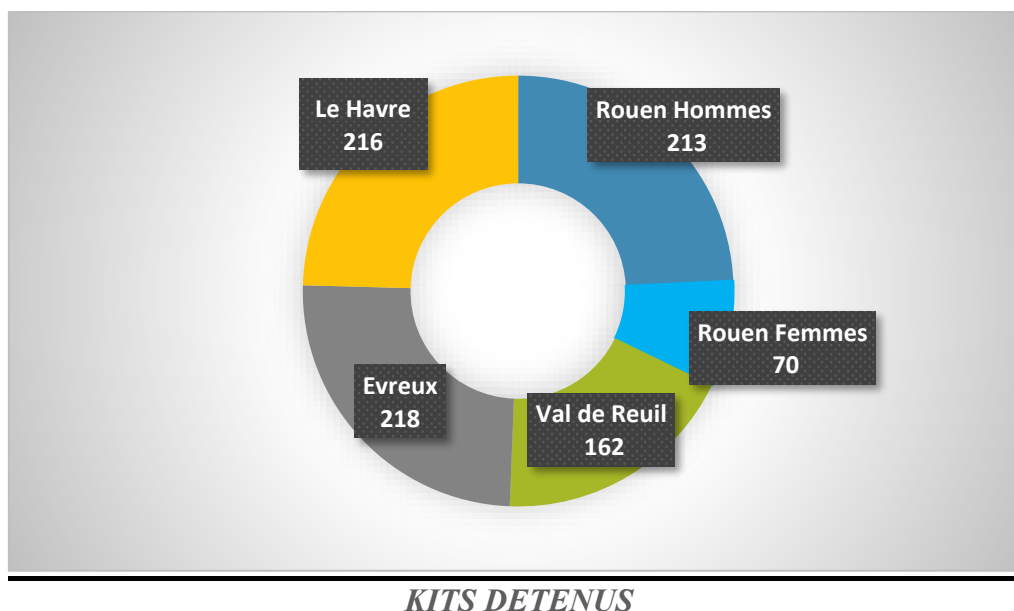
Nous n'avons pas pu reprendre le collectif du fait des salles trop petites ne permettant pas une jauge suffisante pour la réalisation d'un atelier.

C'est la surveillante du quartier socio-culturelle qui a pris en charge la distribution mensuelle mais il nous a été difficile de récupérer les objets réalisés par les parents détenus lors de nos déplacements sur la Maison d'Arrêt d'Evreux dans la mesure où elle n'était pas toujours là. Pour 2022 nous

envisageons de réaliser nous-même la distribution au cours d'entretiens individuels.

Même lorsque le collectif est possible, nous continuons à fournir aux parents détenus des « kits individuels » de façon à limiter les échanges de matériel et donc les risques en termes de contamination.

C'est ainsi que 148 parents ont pu bénéficier de ces kits en collectif ou en individuel ce qui représente 879 kits distribués en 2021.



IV. LA NURSERIE DE LA MAISON D'ARRÊT DE ROUEN – L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURES ET JEUNES MAMANS ET DE LEURS BEBES

La première nurserie de la MAF (Maison d'Arrêt des Femmes) avait été réalisée par le Relais Enfants-Parents en partenariat avec le service social de la prison, en 1991.

C'est à la demande des mères qui accouchent pendant leur incarcération et pour celles qui entrent avec un bébé (les bébés pouvant rester avec elles jusqu'à l'âge de 18 mois) que l'association intervient afin de permettre la socialisation de l'enfant en les faisant sortir de la nurserie.



Cette année 2021, nous avons accompagné 3 futures mères ou jeunes mères incarcérées avec leur bébé à la Maison d'arrêt de Rouen.

À la suite d'une réflexion sur les conditions d'accueil et les modalités d'accueil des bébés en détention avec le SPIP, le SMPR en 2012, à laquelle nous avons été associés, il a été décidé de proposer un accompagnement individuel des futures mères incarcérées, en plus de la proposition de sortie des bébés traditionnellement faite par le Relais. Les mères et futures mères sont complètement isolées avec leur enfant ; pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent pas être mélangées avec les autres détenues. Les seuls contacts possibles, sont ceux avec le SPIP et la PMI.

L'idée est donc de proposer, aux mères qui le souhaitent, des temps de rencontre pour échanger autour de leur enfant sans le regard d'un travailleur social, d'un personnel médical ou carcéral. Les futures mères participent également à l'atelier parentalité le mardi.



Des sage-femmes, personnes ressources du Relais, assurent les séances de préparation à l'accouchement pour les futures mères incarcérées. Des séances de « danse-portage » sont proposées par une danseuse-chorégraphe et musicothérapeute.

L'éducatrice du Relais propose également des ateliers d'éveil du tout-petit et des temps d'échanges avec les futures et jeunes mères visant à permettre un accueil du nouveau-né et une vie en détention la plus adaptée possible. Nous participons également à la préparation de la valise pour la maternité et fournissons lorsque c'est nécessaire des vêtements ou du matériel de puériculture. Enfin, nous contribuons à l'aménagement des cellules nurserie.

Les bénévoles du Relais en charge de cette action viennent chercher le ou les enfants à la Maison d'Arrêt de Rouen et les conduisent à la crèche « Les Cigognes » de Rouen. Les mères ne pouvant rencontrer le personnel de la crèche, la bénévole est un lien très important entre la mère et la structure d'accueil lors du dépôt à la crèche, comme lors du retour en cellule auprès de la mère incarcérée. Cette année lors d'une permission, une des mères incarcérées a pu visiter la crèche et rencontrer ainsi l'équipe de la crèche. Lors de cette permission il a été également possible pour cette mère de profiter d'un moment dans un lieu d'accueil enfant-parent accompagnée par l'éducatrice du Relais.



Nous prenons également en charge l'enfant (dans la mesure de nos possibilités) lors d'audiences devant le Juge ou devant d'autres commissions et lorsque, pour des raisons de santé, la maman ne peut s'occuper de son enfant pendant une journée ou une demi-journée.

Nous réalisons des collectes de vêtements, de jouets et de matériel de puériculture afin de permettre aux mères d'attendre leurs bébés dans les meilleures conditions matérielles possibles. Les dons sont nombreux et l'utilisation des réseaux sociaux nous permet une diffusion rapide des besoins urgents.

Les accompagnements ont été adaptés pour respecter les règles sanitaires tout en maintenant nos interventions.

L'accompagnement dans le cadre de la nurserie représente près de 240 heures d'interventions en 2021.

V. LES GROUPES DE PAROLES ET GROUPES DEBATS

Objectifs :

- Favoriser débat et réflexion sur la fonction parentale et l'évolution de l'enfant.
- Permettre une interactivité entre tous les participants et favoriser la parole de chacun.

Modalités :

- Animés par des professionnels du travail social bénévoles ou salariés du Relais ou par des bénévoles spécifiquement formés et supervisés par une psychologue.
- Durée moyenne : deux heures.

Groupes de paroles ou groupes débats ?

Nous avons pu constater, comme d'ailleurs dans nos différentes actions, la difficulté de garder un même groupe sur plusieurs séances. En effet, les « refus » sont nombreux mais peuvent, nous le savons, avoir des causes réelles et bien compréhensibles (parloir, rdv avocat, douche, promenade ...) et il arrive aussi régulièrement qu'un détenu inscrit sur une action quitte la détention avant la fin de l'action suite à une demande d'aménagement de peine par exemple.

Devant ce constat et la difficulté de faire fonctionner un groupe de parole qui se réduit de séance en séance, nous avons décidé de suspendre l'action « groupes de paroles » au profit des « groupes débats » dans certains établissements. Le « groupe débat » permet également une prise de parole plus libre et des demandes d'inscriptions plus nombreuses s'agissant de thèmes « généralistes » bien qu'en lien direct avec la parentalité.

Deux différences majeures :

- Groupe OUVERT sur inscription obligatoire à chaque séance.
- Thématique différente sur chaque séance.

D'une manière générale les sujets abordés ont trait à la vie familiale et les phénomènes de société qui influencent les relations parents/enfants et le comportement des enfants.

En 2021 comme en 2020, c'est l'action qui a été la plus impactée par les restrictions liées à la crise sanitaire. Nous avons été vigilants à rencontrer les détenus qui le souhaitaient en entretiens individuels mais il n'a été possible de réaliser que **5 groupes débats en 2021**.

VI. LES REUNIONS « INFORMATION-ECHANGES AUTOUR DES COMPETENCES PARENTALES »

Il s'agit d'interventions en détention dans le cadre de réunions avec deux objectifs principaux :

- Assurer une information pour les parents et grands-parents détenus afin de démontrer que les partenaires associatifs, en complément des institutions, agissent et interviennent pour développer leurs compétences psychosociales.
- Développer la maturité éducative des parents détenus et mettre ainsi à profit le temps de l'incarcération pour prévenir les risques de récidives en leur permettant à la sortie d'avoir conscience de leur rôle de parent et des responsabilités.
- Informer les parents détenus de leurs droits et devoirs de parents et sur l'intérêt de l'enfant en s'appuyant sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant mais aussi des textes législatifs applicables en France.

L'objectif de cette action n'est pas d'aborder des situations individuelles en « collectif » mais bien de fournir un certain nombre d'informations sous forme d'une « sensibilisation » sur le thème « rester parent malgré la détention » et sur « l'après... ». C'est pourquoi, les détenus ont la possibilité de demander un entretien individuel après ce temps collectif. Pour autant, les échanges sont très riches et même si les situations individuelles ne sont pas abordées dans le détail, certaines difficultés sont évoquées lors du temps d'échange qui permet aux uns et aux autres de mesurer qu'ils ne sont pas seuls devant la difficulté de rester parent en prison.

Une grande majorité des détenus (plus de 90%) souhaitent un entretien individuel après la séance et nombre d'entre eux demandent à participer aux ateliers parentalité, moyen pour certains de reprendre un lien avec leurs enfants alors qu'il n'existe pas de parole.

En fin de séance, nous demandons aux détenus si la présentation leur semble utile et si elle correspond à leurs besoins en tant que parent ou grand-parent incarcéré et le retour des détenus est toujours très positif. Ils mettent en avant qu'il n'existe pas de lieu pour les parents qui souhaitent avoir des informations sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux d'assumer leur rôle de parent. La poursuite de cette action leur semble une nette amélioration de la prise en compte de leurs droits. Plusieurs évoquent le fait que cela soutiendra leur parentalité à la sortie.

L'orientation est essentiellement faite par les Conseillers d'Insertion et de Probation suite notamment aux rencontres des arrivants toutefois, des flyers ont été également réalisés sur le Havre afin de permettre aux détenus intéressés de s'inscrire.

En 2021, nous avons pu effectuer **21 séances en collectif** malgré les difficultés liées à la crise sanitaire qui persistent.

Afin de répondre à la nécessité d'informer les parents détenus sur leurs droits et leurs devoirs de parents et d'évoquer avec eux la prise en compte de l'intérêt de l'enfant, nous avons décidé sur la Maison d'Arrêt d'Evreux de maintenir les séances « en individuel ». Le SPIP nous adresse donc un listing une fois par mois avec les nouveaux parents détenus et nous leurs proposons donc des rencontres en individuel.

Dans les autres établissements, le SPIP nous oriente régulièrement les parents détenus et nous effectuons de la même manière les rencontres en individuel une fois par mois au minimum.

La dynamique du collectif favorise de plus nombreux échanges mais les rencontres systématiques en individuel permettent quand-même d'informer les parents détenus.

Le collectif est particulièrement essentiel pour cette action. Lors des rencontres collectives, le SPIP oriente systématiquement les parents détenus nouvellement incarcérés. Certains d'entre eux viennent sans très bien savoir pourquoi mais à la suite de la réunion, la plupart d'entre eux font finalement une demande d'accompagnement.

Cette catégorie de détenus refuse systématiquement les entretiens individuels et nous n'avons donc aucun moyen de les sensibiliser à l'importance du maintien des liens familiaux et à l'impact de l'incarcération sur l'enfant.

Quelques réactions de détenus ... :

Ce temps d'information-échange commence par la diffusion du dessin animé « Tim et le mystère de la patte bleue » réalisé par l'Uframa. Cette diffusion est peut-être le moment qui suscite le plus de réactions de la part des détenus. En effet, certains vont parfois jusqu'à manifester de la colère au vu des émotions ressenties par eux en regardant ce film d'animation, mais beaucoup sont émus. C'est une première prise de conscience pour certains de la souffrance qu'engendre pour les enfants l'incarcération d'un de leurs parents et un premier pas vers le temps d'échange qui suivra la présentation de nos actions.

D'autre part, beaucoup de détenus manifestent à quel point ils sont surpris de l'attention qui leur est portée en tant que parent dans le cadre de cette action alors même qu'ils sont incarcérés. Ils découvrent ainsi qu'ils ont des droits et des devoirs mais surtout que c'est l'enfant avant tout qui a le droit de maintenir des liens avec son parent, y compris son parent incarcéré, si c'est dans son intérêt. C'est une restriction essentielle dont certains n'avaient pas conscience. La question de l'autorité parentale y est également abordée et suscite de nombreuses questions.



VII. L'accompagnement « par courrier »

L'accompagnement par courrier a lieu notamment dans le cadre de prise de relais à la suite de l'arrêt d'un accompagnement éducatif par l'ASE ou dans le cadre d'une AEMO pour des détenus ayant ou non des droits de visites, afin d'assurer la sécurité affective et psychologique des enfants qui reçoivent le courrier. Elle peut également se faire sur demande spontanée du parent détenu. Certains pères ont en effet des difficultés à suffisamment « filtrer » ou auto-censurer leurs écrits, et ne perçoivent pas toujours ce qui peut être évoqué ou non dans le cadre d'une correspondance avec les enfants notamment en fonction des motifs de l'incarcération et des droits du parent incarcéré.

En fonction des situations, nous sommes amenés à nous rendre à domicile pour aider l'enfant ou le jeune (notamment dans des situations de handicap) à répondre au courrier de son parent détenu.



Ce type d'accompagnement nous amène souvent à un travail plus large au sein de la famille et nous amène à proposer parfois un entretien avec la psychologue intervenante au Relais pour faire un point et éventuellement proposer une orientation avec un psychologue ou un psychiatre quand cela s'avère souhaitable.

Il est important de toujours mesurer l'intérêt de l'enfant dans l'accompagnement réalisé, particulièrement quand les liens se font uniquement par courrier.

VIII. Les appels médiatisés



5 appels médiatisés
en 2021

Nous réalisons des appels médiatisés entre le parent incarcéré et son enfant et accompagnons également des « points téléphoniques » avec le parent incarcéré et l'éducateur référent de l'enfant ou la psychologue en charge de la situation afin de lui permettre d'être informée régulièrement et de conserver une posture parentale.

Les appels médiatisés et les points téléphoniques comme l'accompagnement « par courrier », sont des moyens de permettre le maintien du lien, tout en préservant l'intérêt de l'enfant mais également de travailler autour du soutien à la fonction parentale du parent incarcéré.

IX. L'accompagnement « Ecole-Détenus »

En 2015 un diagnostic réalisé par une équipe-projet au relais a mis en évidence la nécessité de mettre en place une convention entre le ministère de l'Education Nationale, le ministère de la Justice et le Relais Enfants-Parents de Haute-Normandie afin de permettre au Relais d'être l'interface entre les détenus et les établissements scolaires. Depuis, les échanges avec l'Education Nationale, des avocats, les ministères, l'administration pénitentiaire, certains élus, la défenseure des droits des enfants se sont multipliés.

Reconnaître des droits aux détenus « parents d'élèves », leur permettre de les assumer en étant accompagnés par les institutions de la République, contribue indéniablement à la prévention de la délinquance et de la récidive pour les parents et leurs enfants. Ceux-ci sont davantage sensibles à l'importance donnée par leurs parents quant au suivi de leur scolarité, pour les procédures d'orientation, les résultats scolaires, l'évolution des prises en charge s'il bénéficie d'un dispositif particulier... le regard du jeune par rapport à son parent est alors modifié.

Le parent détenu reste un parent comme les autres et, accompagné dans ses démarches, peut alors assumer pleinement son rôle.

Quand le père ne peut plus regarder le carnet scolaire de son enfant, apprécier ses progrès, voire ne même plus savoir dans quelle classe il est, que signifie une fonction éducative, même a minima ?

Le risque est que la parentalité se perde, que le fil se casse, le parent est disqualifié par le crime qu'il a commis et se disqualifie sous le poids de la honte et de la culpabilité.

« La rupture qui s'opère alors entraîne une mutilation symbolique de l'enfant en méconnaissant la complexité des processus de constitution de la parentalité » (Le Camus, 2002).

Or quoi qu'il ait fait, le parent détenu reste le parent de son enfant et l'enfant aura toujours un parent. Nier l'existence d'un parent revient à mutiler symboliquement l'enfant. Disqualifier le parent détenu disqualifie en quelque sorte le devenir de l'enfant.

Cette modalité de maintien du lien se fait via le Relais qui représente le parent auprès de l'établissement scolaire. En fonction de chaque situation, le lien peut se faire par l'échange des

bulletins scolaires ou par la mise en place d'un référent scolarité au sein du Relais qui rencontre le détenu pour lui faire part de ses échanges avec l'établissement scolaire de son enfant. L'accompagnement dans le cadre de permission pour des rendez-vous avec l'équipe éducative, l'assistante sociale ou la psychologue EN est également possible.

En 2021 nous avons eu 95 demandes dans le cadre de ce projet école-détenus ce qui représente 30% des personnes ayant demandées à bénéficier d'un accompagnement du Relais Enfants-Parents.

X. Les rencontres avec une Psychologue



Nous avons pu constater la difficulté de certaines familles à effectuer la démarche de rencontre avec une Psychologue notamment pour évoquer les difficultés liées à l'incarcération d'un des parents que les parents soient ou non séparés.

Nous avons également besoin dans certaines situations d'un éclairage nous permettant de mesurer si « l'intérêt de l'enfant » réside bien dans la poursuite de l'accompagnement ou si parallèlement à notre accompagnement, un suivi psychologique est souhaitable.

Un partenariat a été mis en place avec un Psychologue en libéral qui permet aux familles qui le souhaitent d'obtenir rapidement un suivi adapté.

LE BENEVOLAT

L'association fait appel à des bénévoles pour les missions permettant de maintenir le lien entre l'enfant et son parent détenu (ou l'ayant été). Le contenu et l'exécution de la mission du bénévole sont coordonnés par la directrice de l'association.

Les bénévoles qui interviennent dans le cadre de nos actions ont deux statuts :

- Les bénévoles dits « de terrain » qui interviennent régulièrement dans nos actions
- Les « personnes ressources » qui interviennent plus ponctuellement (par ex : sage-femmes) ou que nous sollicitons par rapport à leurs compétences (par ex : avocats) ou sur un projet spécifique (par ex : école-détenus)

En 2021, 48 personnes ont participé bénévolement à nos actions (bénévoles « de terrain » et « personnes ressources ») en ce non compris les « tricoteuses » qui ont réalisés des morceaux de doudous pour les kits détenus.

Au 31 décembre 2021, les bénévoles et personnes-ressources engagés au sein de l'association étaient au nombre de 59 bénévoles.

MANIFESTATIONS – FORMATIONS - PARTENARIATS

- Les restrictions liées à la crise sanitaire ont considérablement limité les propositions de rencontres et de formations au cours de l'année 2021.
- Poursuite des réunions en « visio » tous les premiers jeudis du mois avec La Fédération des Relais Enfants-Parents afin de permettre des échanges entre les différents Relais adhérents.
- Les trois salariés de l'association ont bénéficié de formations aux outils bureautique (Excel, word...).
- Les bénévoles de l'association ont pu participer aux différentes formations mises en place par la fédération des Relais Enfants-Parents en visioconférence.

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE SUIVI ET DE PRISE EN CHARGE DES AUTEUR-E-S DE VIOLENCES CONJUGALES (CPCA)

L'association EMERGENCE(S) avec laquelle nous travaillons régulièrement, nous a demandé d'intégrer en 2020 un groupe de travail suite à leur sélection dans le cadre de l'appel à projet CPCA (Centre interdépartemental de suivi et de prise en charge des auteur-e-s de violences conjugales) dont l'objectif est d'assurer une prise en charge efficace des auteur.e.s de violences conjugales et prévenir la récidive.

Ce groupe a construit un programme d'accompagnement pour les auteurs de violences conjugales autour de plusieurs thématiques et particulièrement en ce qui nous concerne, autour de la parentalité.

Nous avons été également sollicités pour animer les deux modules liés à la parentalité.

Nos interventions sont facturées à l'association EMERGENCE(S).

STAGIAIRES

Nous avons accueilli 4 stagiaires au sein de notre association en 2021 qui ont participé activement aux actions du Relais.

COMMUNICATION - PROJET ASSOCIATIF

Notre site internet comme nos plaquettes en version papier ou numériques nous permettent aujourd'hui une communication plus lisible.

Le site internet et son widget qui permet la visualisation dynamique de la page Facebook permet aux familles, aux partenaires et aux bénévoles de trouver les informations utiles concernant le fonctionnement de l'association.

En 2020, le premier projet associatif du REPMC a pu voir le jour, il couvre la période 2020-2024.

Il n'y a pas eu de nouvelle action autour de la communication en 2021.

SUIVI ET EVALUATION DE NOTRE ACTION

- Réunions régulières avec les acteurs du relais /SPIP/ Direction pénitentiaire
- Réunions d'équipes mensuelles en interne
- Réunions d'analyses de pratiques
- Bilans auprès des bénéficiaires (enfants/familles/détenus) pour connaître le degré de satisfaction de notre action
- Au niveau suivi quantitatif :
 - ✓ Tableau récapitulatif des demandes d'intervention permettant de suivre leur évolution.
 - ✓ Suivi du nombre d'entretiens Détenu/Famille/enfant réalisés.
 - ✓ Quantification des accompagnements et des présences aux ateliers, etc. ...

ORIENTATIONS 2022

LIVRET D'ACCUEIL « EQUIPE DU RELAIS » :

Travail avec notre stagiaire en communication sur la création d'un livret d'accueil pour l'équipe du Relais, bénévoles et salariés.

ACTIONS :

- Poursuite des actions et des adaptations mises en place durant la crise sanitaire (kits)
- Participation à l'appel à projet de la DISP pour permettre la création d'un livret d'accueil pour les enfants et la mise en place d'un projet conte sur le CP du Havre.

FEDERATION :

- Intégration à l'équipe de formation mise en place par la Fédération des Relais Enfants-Parents afin de permettre aux Relais de mutualiser les compétences et de proposer ainsi des formations en visio au sein de la Fédération.
- Participation aux trois groupes mis en place pour échanger avec les autres Relais :
 - Groupe coordinateurs
 - Groupe financement
 - Groupe éthique et pratiques



○